

ladite région ne puisse fournir cette main-d'œuvre, qu'advierait-il? L'amendement proposé ne l'a pas prévu. Je soutiens que la proposition est irréaliste dans sa forme actuelle et que, par conséquent, il ne faut pas l'appuyer.

**L'hon. James Richardson (ministre d'État):** Avant de répondre, je dirai qu'en qualité de ministre suppléant des Transports, je suis chargé de cette mesure. J'ai le plein accord du ministre des Transports (M. Hellyer) et ce que je dis ici reflète ses vues, tout comme celles de son ministère.

J'ajouterai que toutes les questions posées lors de l'étude en comité ont eu une réponse et que j'ai répondu moi-même à la question précise que nous discutons en ce moment en troisième lecture sur l'emploi local. J'ai dit que j'acceptais le principe général, de l'embauche de gens de la région. J'ai également soumis la question aux autorités de National-Canadien. Je vais plus loin et j'offre d'envoyer aux députés qui ont soulevé la question copie des lettres que je me propose d'écrire au National-Canadien.

Quant à la question qu'on a soulevée à propos de la ligne du Grand lac des Esclaves, je prétends qu'elle n'a rien à voir avec la mesure à l'étude. Les difficultés qui ont surgi dans cette entreprise devraient être discutées lorsque les affaires du National-Canadien seront étudiées par le comité permanent compétent, et non pendant un débat sur une autre mesure législative.

Pour conclure, je dirai que cette mesure se réduit à quelque chose de bien simple. Il y a deux usines de récupération de soufre sur l'emplacement du gisement de gaz de Windfall, en Alberta occidentale, où, pour permettre aux deux sociétés en cause d'expédier le soufre et le gaz de pétrole liquide qu'elles produisent, elles ont passé des contrats à long terme de transport garanti avec le National-Canadien. Ces contrats rapportent assez pour payer la construction du nouvel embranchement, en plus des frais d'exploitation. Ils rapportent en outre des bénéfices au National-Canadien, fait confirmé par ses dirigeants. Il est donc évident que la ligne en question est profitable aux contribuables canadiens comme à la société de chemins de fer.

**M. Howard (Skeena):** Le ministre me permettrait-il de lui poser une question avant qu'il termine ses observations. Il s'est dit prêt

à mettre à ma disposition ses lettres au National-Canadien au sujet de cette affaire d'emploi. Serait-il également disposé à me faire connaître les réponses qu'il recevra de la compagnie de chemin de fer, afin que nous sachions quelle sera sa réaction?

**L'hon. M. Richardson:** Je ne crois pouvoir m'engager à révéler la correspondance de l'autre partie. Je montrerai la mienne.

**M. Schreyer:** Puis-je poser une question au ministre?

**M. l'Orateur:** Le ministre est-il disposé à répondre à une autre question?

**L'hon. M. Richardson:** Oui.

**M. Schreyer:** Les propos du ministre sont assez raisonnables. Comme il a signalé que la question du chemin de fer du Grand lac des Esclaves, y compris les revendications qui en découlent, pourrait être soulevée au comité permanent, s'engage-t-il à la déférer au comité permanent des transports et des chemins de fer?

**L'hon. M. Richardson:** La responsabilité de soulever la question incombe à ceux qui s'en préoccupent, je présume. Je disais simplement qu'il fallait discuter cette question en comité et non lorsque nous sommes en train d'étudier la loi.

**M. Schreyer:** J'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** Je rappelle aux députés que nous ne sommes plus au comité. Nous en sommes à la troisième lecture du bill et ce n'est plus le moment pour une discussion ou un débat, qui auraient été jugés normaux à l'étape de l'étude au comité.

**M. Schreyer:** J'invoque le Règlement. Le ministre a dit que tous ceux que la question de la ligne de chemin de fer du Grand lac des Esclaves préoccupait devraient en parler au comité, mais puisque, d'après le Règlement, il n'y a que le ministre qui puisse référer un sujet de débat au comité permanent, le ministre aurait-il l'obligance de le faire. Il jouit de cette prérogative.

**M. l'Orateur:** Ce n'est pas un rappel au Règlement. C'est une interprétation personnelle du Règlement de la Chambre.

**M. John Gilbert (Broadview):** Le ministre a donné à la Chambre l'assurance qu'il signalerait au National-Canadien le principe de l'embauche locale. Nous nous en réjouissons.